



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 23008

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le bon fonctionnement du système radar de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Le fonctionnement dudit radar est affecté régulièrement par des pannes qui se traduisent par la disparition inopinée d'informations sur les écrans des contrôleurs aériens. De ce fait, la capacité de contrôle de l'aérodrome a dû être revue à la baisse, pour des raisons de sécurité des vols. Le remplacement de cet équipement, en bout de potentiel, a été prévu par deux nouveaux radars. Le premier a été installé au sommet du Grand-Ballon et est d'ores et déjà en service. Le second quant à lui est en cours d'installation sur le territoire de la commune de Blotzheim. Malheureusement, les très sérieuses difficultés rencontrées dans les procédures d'acquisition foncière et la nécessité d'intégrer ces installations dans l'environnement ont considérablement retardé le début des travaux. Ce radar de Blotzheim, dit radar primaire, ne sera opérationnel qu'en début de l'an 2000, réduisant encore pour de longs mois la capacité offerte par l'espace aérien. C'est pourquoi il serait souhaitable d'accélérer les travaux de mise en place de cet équipement manquant afin de restaurer le plus rapidement possible un niveau de capacité plus convenable. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer s'il est envisageable d'effectuer ces travaux dans un laps de temps plus court.

Texte de la réponse

L'installation d'un radar sur la commune de Blotzheim, utile à la desserte aérienne de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, a effectivement été retardée par les difficultés rencontrées dans les procédures d'acquisition foncière et par la nécessité d'intégrer cet équipement dans l'environnement. Ces obstacles ayant pu être surmontés, l'opération de génie civil, consistant à construire une tour destinée à abriter les équipements électroniques et l'antenne du radar, a été achevée dans les délais prévus. Doivent être maintenant réalisés les installations de fourniture d'énergie et de climatisation, la mise en place du radar et son réglage. Le calendrier de ces différentes phases qui doit conduire à une mise en service opérationnelle en février 2000 ne comportant aucune marge de manoeuvre, la direction générale de l'aviation civile s'attache au respect des délais prévus. Au demeurant, ce n'est qu'avec l'achèvement des travaux de modernisation de la tour de contrôle prévu au début 2000 que l'aéroport de Bâle-Mulhouse pourra disposer d'une chaîne de visualisation radar complétement rénovée. Par ailleurs, le très fort développement du trafic aux heures de pointe, qui résulte principalement de la mise en place par la compagnie Crossair d'un système de correspondance, a créé un déficit structurel de capacité sur cet aéroport, que la mise en service d'un nouveau radar ne pourra à elle seule résorber. C'est la raison pour laquelle une négociation est actuellement menée avec le ministre de la défense et les administrations de l'aviation civile suisse et allemande afin d'accroître l'espace aérien utilisé à l'approche de l'aérodrome. Par ailleurs, un allongement de la piste secondaire, lui permettant d'accueillir les avions de type SAAB 2000, est prévu dans le courant de l'année 2000. Dans l'immédiat, il est nécessaire qu'une concertation s'engage avec les compagnies aériennes utilisatrices de l'aérodrome, et notamment avec Crossair, afin que la programmation des vols reste compatible avec la capacité actuelle et prévisible.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23008

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1998, page 6915

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2089